BORAN

2 PLAN LOCAL D'URBANISME – BORAN-SUR-OISE

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019

Le Maire – Jean-Jacques DUMORTIER

atopia

AURÉLIE ROUQUETTE ARCHITECTURE

adev environnement

SOMMAIRE

Introduction p.5

Ambition 2033 p.7

Stratégie p.9

Axe 1 - Accompagner le développement du bourg à la charnière entre Plateau de Thelle et Parc naturel régional Oise-Pays de France p.11

Axe 2 - Préserver l'identité rurale de Boran-sur-Oise et valoriser son ancrage à la vallée de l'Oise p.17

Parti d'aménagement du PADD de Boran-sur-Oise p.23

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD – constitue la pièce structurante du Plan Local d'Urbanisme.
- Il est l'expression du projet communal porté par les élus et expose les objectifs de développement et d'aménagement spatial qui orientent le dispositif règlementaire.
- Il fait l'objet d'une concertation avec les habitants et d'une association avec les Personnes Publiques Associées.
- Il est débattu en Conseil Municipal.
- Le PADD traduit, dans le cadre du document d'urbanisme PLU, l'ambition de développement et d'aménagement de la commune formulée par les élus de Boran-sur-Oise.
- Ce document s'organise sur une première partie qui exprime l'ambition pour le bourg à l'horizon 2033 (échéance de la future Charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France). Cette ambition est traduite dans un parti d'aménagement du territoire communal et dans une stratégie déclinée en objectifs.

- L'expression du projet du bourg de Boran-sur-Oise est complétée par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (pièce n°3 du PLU).

L'AMBITION À 2033

- L'ambition portée par les élus pour la commune de Boran-sur-Oise à l'horizon 2033 est de **préserver son caractère de bourg dynamique**, de proposer un cadre de vie rural et agréable sur le territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France et à proximité immédiate de l'Ile-de-France.

- Le projet de commune vise à **consolider et à maintenir l'attachement des habitants à Boran-sur-Oise**, à **préserver le caractère patrimonial** du centre-bourg historique, mais aussi à **protéger la qualité des paysages locaux** marqués par la présence de l'Oise et du plateau de Thelle.

- Le projet de **bourg de Boran-sur-Oise se veut vivant, accueillant et de proximité**. Le développement est organisé et attendu en cohérence avec les objectifs de développement fixés par la future Charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France. Il s'agit d'accompagner le développement de Boran-sur-Oise dans un principe de **croissance maitrisée** et de **valorisation de sa fonction de bourg de proximité**.

- Le projet cherche à **ne pas rompre les équilibres en place** (humains, économiques, naturels et environnementaux, patrimoniaux, etc.) qui participent à l'authenticité de la commune, à son caractère villageois apprécié. L'ambition du projet repose sur un **développement à la mesure et en cohérence avec la capacité d'accueil du bourg** et localisé sur des opérations bien délimitées. Il s'agit, à travers ce projet, de **préserver l'esprit et l'identité PNR de la commune**.

- Le projet de Boran-sur-Oise à l'horizon 2033 repose donc sur **l'affirmation d'une identité rurale et d'une réaffirmation du rapport de la commune et du bourg à l'Oise**. Les patrimoines bâtis, naturels et paysagers ne sont pas pour autant des éléments paysagers figés : ils doivent pouvoir évoluer et répondre aux attentes et aux besoins futurs de la commune, de ses habitants et de ses usagers.

L'atteinte de l'ambition communale implique la mise en œuvre d'une « *stratégie* » de développement et d'aménagement.

Cette vision s'organise en deux principaux axes qui précisent les objectifs de la commune de Boran-sur-Oise à l'horizon 2033. Ces deux axes s'inscrivent dans les grands objectifs portés par la future Charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

AUX PORTES DE L'ÎLE-DE-FRANCE, BORAN-SUR-OISE AFFIRME SON IDENTITÉ DE BOURG RURAL, VIVANT ET DYNAMIQUE, VALORISANT SON RAPPORT PRIVILÉGIÉ À L'OISE

1. **Accompagner le développement du bourg à la charnière entre Plateau de Thelle et Parc naturel régional Oise-Pays de France**

   → *Un cadre favorable à l'accueil de nouveaux habitants, d'activités économiques et au développement d'une offre touristique*

2. **Préserver l'identité rurale de Boran-sur-Oise et valoriser son ancrage à la vallée de l'Oise**

   → *Une harmonie et une qualité villageoises dans le respect des patrimoines paysagers et en valorisant l'axe Oise*

Axe 1 Accompagner le développement du bourg à la charnière entre Plateau de Thelle et Parc naturel régional Oise-Pays de France

Une économie dynamique, entre économie de proximité et activités industrielles

Le projet de commune de Boran-sur-Oise s'inscrit au-delà d'une vocation exclusivement résidentielle. Il s'appuie sur des activités économiques existantes dont les projets sont accompagnés. Le développement économique de Boran-sur-Oise est envisagé par :

- la **valorisation des capacités foncières présentes dans l'enveloppe bâtie constituée** et l'installation de services, de commerces et d'artisanat dont les activités sont compatibles avec l'environnement, la fonction résidentielle, les paysages bâtis anciens et contemporains de Boran-sur-Oise ;
- le **maintien et le développement adapté des sites de production économique extérieurs** au centre bourg de Boran-sur-Oise.

- ***Un tissu économique de proximité pour un centre-bourg renforcé et attractif***

La présence d'un tissu artisanal, de services et commercial dans le centre-bourg sont des atouts considérables pour la commune. **Boran-sur-Oise, à travers son projet, affirme et confirme sa fonction et sa vocation de bourg de services et de proximité** aux échelles communale et intercommunale, aux échelles de la vallée de l'Oise et de la frange Ouest du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Les activités économiques sont accompagnées dans leur développement pour **répondre aux besoins du quotidien en, matière de commerces et services de proximité,** des habitants de Boran-sur-Oise mais aussi, des habitants et des usagers des communes voisines.

- ***Une activité industrielle accompagnée***

La production industrielle sur la commune est le fruit d'une longue histoire qu'entretient Boran-sur-Oise avec les activités de production de béton. L'unité de production de Boran-sur-Oise est pleinement intégrée dans la stratégie économique du projet de bourg. **Le projet de commune pérennise et accompagne le site de production de béton en bord d'Oise** en veillant à maintenir le bon fonctionnement écologique de la vallée de l'Oise.

- ***Une stratégie d'accompagnement de la zone d'activité économique du rond-point des Vignes***

Le projet de bourg s'inscrit également dans une perspective d'**accueil et d'évolution de la zone d'activité économique du rond-point des Vignes** qui voit ses capacités foncières complétées. Ces nouvelles capacités d'accueil économique répondent à une ambition double :

- **conforter les possibilités d'installation de nouvelles activités** sur la commune de Boran-sur-Oise et plus largement à l'échelle de l'intercommunalité ;
- **répondre aux besoins de relocalisation des activités situées en bord d'Oise** pour libérer, à terme, le foncier et engager une démarche de renouvellement urbain à proximité de la gare.

À travers son projet de commune, Boran-sur-Oise :

- **confirme sa vocation de bourg** structurant sur le **plan économique.**
- **encourage l'économie locale** en répondant, dans une certaine mesure, aux besoins d'équilibre entre emploi-habitat et à une diminution des mobilités domicile-travail.

Une attractivité et une offre résidentielle choisies

L'inscription de Boran-sur-Oise comme commune membre du Parc naturel régional Oise – Pays de France, la présence de mesures de protection paysagère et environnementale fortes, la valeur architecturale du bâti ancien, les potentiels fonciers rares et les opportunités de développement contenues sur la commune font nécessairement **que le projet de Boran-sur-Oise est marqué par une attractivité résidentielle « choisie et exigeante ».**

- ***Une diversité qualitative de l'offre résidentielle***

C'est cette attractivité choisie qui sous-tend le projet de bourg en matière d'accueil résidentiel. L'offre en logement s'inscrit dans une **exigence et une recherche de qualité, et dans une diversité typologique dans la production résidentielle.** Cette offre en logement de qualité doit également répondre aux besoins de tous les habitants (seniors comme jeunes ménages), en assurant un parcours résidentiel complet sur la commune.

L'ambition communale vise la poursuite d'un accueil démographique modéré en lien avec les objectifs de développement résidentiel (production de logements) définis par la future Charte du Parc et en lien avec les capacités foncières, des équipements et des réseaux.

A horizon 15 ans, l'objectif de développement doit permettre d'atteindre en moyenne par an 7-8 logements supplémentaires. **Cette perspective de croissance répond à une volonté d'accueil et de développement serein tant sur le plan fonctionnel et organisationnel** (capacité d'accueil des équipements scolaires, associatifs et sportifs), que sur le plan des investissements communaux. Le mode de réalisation de ces nouveaux logements est envisagé dans un objectif de préservation des espaces agricoles, des paysages de la commune. Il seront **prioritairement localisés au sein de l'enveloppe villageoise existante** (cf. axe 2).

- ***Gare & Oise, chemin des Rommes : de nouveaux secteurs stratégiques de développement du bourg***

L'urbanisation future sur la commune est organisée de manière à privilégier **le confortement du bourg existant, à réduire et maîtriser l'étalement urbain**.

Complémentairement à la valorisation des potentiels fonciers disponibles dans l'enveloppe bâtie existante et des bâtis en place présentant une capacité d'évolution et de mobilisation résidentielle (renouvellement, réhabilitation, etc.) , deux secteurs sont concernés par des projets d'aménagement structurants : **le secteur Gare & Oise et le secteur du chemin des Rommes.**

- **Le secteur Gare & Oise** s'inscrit dans une stratégie de requalification d'un tissu industriel existant en bordure de l'Oise pour proposer une nouvelle **offre résidentielle mixte à proximité de la gare de Boran-sur-Oise et du centre-bourg**. Ce projet de renouvellement urbain et de recyclage foncier intègre les contraintes naturelles, notamment les risques d'inondation, le bon fonctionnement des continuités écologiques, et s'inscrit harmonieusement dans le grand paysage de la vallée de l'Oise. La forme urbaine développée par le projet privilégie la diversification des formes et des typologies d'habitats.

- Le **secteur du chemin des Rommes** répond à une logique de confortement de l'enveloppe urbaine sud du bourg de Boran-sur-Oise. L'urbanisation projetée s'inscrit dans un environnement résidentiel existant et s'appuie sur un nouveau maillage viaire pensé dans la continuité du maillage existant. Les formes urbaines résidentielles développées prolongent, sur le plan fonctionnel et organisationnel, les tissus résidentiels et confortent le centre-bourg proche.

Un bourg à l'échelle du piéton où les déplacements doux sont à l'honneur

L'échelle de la proximité est un atout considérable de Boran-sur-Oise : **la commune est particulièrement adaptée à l'échelle du piéton. Les déplacements doux y sont facilités**. Le projet de bourg accompagne et développe le réseau de liaisons douces aux échelles du centre-bourg, de la commune (espaces agricoles et naturels), et en lien avec les territoires voisins (communes de la vallée de l'Oise et du plateau agricole).

- ***Un réseau de cheminements qui répond aux mobilités du quotidien***

  Le projet de territoire contribue au développement et au renforcement d'itinéraires communaux et intercommunaux par :

  - **l'amélioration de l'accessibilité et de la desserte du village** pour tous les habitants et les usagers de la commune ;

  - **la valorisation touristique et récréative de la commune** à l'échelle de l'intercommunalité et du Parc naturel régional Oise – Pays de France - (chemins communaux, GR1A, parcours de randonnée du PNR, etc.).

  Dans la logique du réseau de voies douces existantes (secteur gare notamment), la requalification progressive des espaces publics est engagée dans une logique de pacification du centre bourg et des secteurs résidentiels. Ces aménagements de voirie répondent à une volonté de proposer une circulation douce sécurisée pour tous les publics (personnes à mobilité réduite, séniors, enfants, poussettes etc.). Le projet de bourg offre également une réflexion sur la création de nouvelles voies piétonnes au cœur du tissu bâti du centre-bourg et dans les nouvelles opérations d'aménagement.

  Les déplacements « du quotidien » sont ainsi valorisés pour encourager les mobilités actives (promenades, pratique du vélo etc.).

- ***Des espaces publics plus agréables***

  L'aménagement et la qualification progressive des espaces publics du village répondent au **maintien de l'attractivité économique** du centre bourg et à son **animation commerciale,** au renforcement du **lien social** entre les habitants, à l'**amélioration de l'accueil des visiteurs et des usagers** de la commune.

  La qualité des espaces publics associée à la pacification des circulations internes animent le centre bourg, mais aussi les bords de l'Oise qui bénéficient d'une reconquête touristique et urbaine :

  - **la sécurisation et la pacification des voies de traverse du village** est accompagnée par la recherche d'itinéraires alternatifs dédiés en priorité aux piétons et aux circulations douces ;

  - **la poursuite de l'offre en stationnement** (automobile et deux-roues) à travers une politique de création d'espaces de stationnement associés aux nouvelles constructions et à la réalisation de nouveaux espaces dédiés, contribue à la qualification globale des espaces publics villageois.

- ***Une nouvelle échelle de proximité***

  Le développement des **communications électroniques** est recherché afin de répondre **aux enjeux de proximité mais aussi d'attractivité résidentielle, économique** (entreprises et télétravail) et **touristique** (e-tourisme).

  Il s'agit d'améliorer l'offre en télécommunication sur la commune de Boran-sur-Oise pour faciliter, améliorer le quotidien des habitants (limiter les besoins en déplacements physiques et carbonés), réduire les inégalités d'accès, rompre l'isolement des personnes peu ou difficilement mobiles (e-administration, e-santé, e- éducation, e-travail, e-formation...).

Un tourisme nature et patrimonial en lien avec l'Oise

La commune de Boran-sur-Oise prend place dans un **territoire touristique et récréatif de premier plan**, reconnu et particulièrement attractif à l'échelle du Parc naturel régional Oise – Pays de France, et plus largement du sud Oise et du nord de la région Ile-de-France (abbaye de Royaumont, Chantilly, Senlis, Auvers-sur-Oise, espaces forestiers du Parc naturel régional, etc.). La qualité des paysages, des monuments bâtis et de leurs mesures de protection concourent à l'attractivité de la commune (site classé et inscrit, classement et inscription au titre des monuments historiques).

La **vocation touristique historique** de Boran-sur-Oise **est mobilisée. Elle répond à une stratégie récréative, économique et patrimoniale**. Le projet de bourg s'appuie sur une des ressources communales essentielles à savoir le rapport historique qu'entretient la commune avec l'Oise.

- ***Une attractivité récréative qui s'appuie sur la vallée de l'Oise***

  Les bords de l'Oise sont réinvestis par une offre touristique et de loisirs renouvelée et remobilisée qui valorise les activités fluviales et les paysages de l'Oise.

  Le projet de bourg soutient le **développement d'une économie touristique et d'une offre récréative liée à l'Oise** (restauration, promenade le long du chemin de halage, activités de pêche sportive et de loisirs, etc.) dans le respect de la sensibilité paysagère et de la fonctionnalité écologique de la vallée.

  La réhabilitation de la plage de Lys-Chantilly et sa réouverture au public constituent **un levier** pour le **développement économique et touristique de Boran-sur-Oise** (nouvelle offre de loisirs, activités évènementielles, hébergement touristique et de loisirs). Il s'agit d'accompagner le renouveau de cette institution récréative (plage de Boran-sur-Oise) mais également de valoriser et de préserver un patrimoine bâti d'exception, reconnu et apprécié (les bâtis de la plage de Boran) qui fait partie de l'histoire de la commune.

- ***Une attractivité du centre-bourg patrimonial et historique***

  Le développement touristique et la vocation récréative de l'Oise se fait largement en lien et en complémentarité avec les **qualités patrimoniales et architecturales du centre-bourg ancien**.

  La **valorisation patrimoniale et architecturale** du centre historique répond également à une une logique d'**accompagnement du tissu économique local du cœur de bourg** (commerces et services). En effet, la qualité du bâti ancien, les opérations de rénovation et de réinvestissement des constructions anciennes, la qualité esthétique des devantures commerciales, le traitement de l'espace public, la place accordée aux piétons et aux modes doux sont des éléments qui participent à l'animation commerciale du centre-bourg.

  Boran-sur-Oise assure une fonction de **pôle touristique, loisirs et récréatif à l'échelle de la Communauté de communes** et apparaît comme une **destination privilégiée « vallée de l'Oise » à l'échelle du Parc naturel régional Oise – Pays de France.**

Axe 2 Préserver l'identité rurale de Boran-sur-Oise et valoriser son ancrage à la vallée de l'Oise

Des paysages ruraux à aménager dans le respect de leur qualité

Le contexte paysager de Boran-sur-Oise est marqué par une **ambiance rurale et agricole préservée,** emblématique de la séquence Ouest du Parc naturel régional (grands espaces agricoles ouverts du plateau de Thelle) et de la vallée de l'Oise.

Le projet de commune veille à maintenir une inscription sensible des paysages bâtis existants et des nouveaux paysages bâtis dans le grand paysage. Plus particulièrement, les séquences d'interface entre les espaces agri-naturels et les tissus bâtis constituent un véritable enjeu d'aménagement.

- ***Une valorisation des entrées de bourg***

  Par sa proximité avec les communes franciliennes au développement urbain soutenu, par sa position et sa vocation de commune porte du Parc naturel régional Oise – Pays de France, par sa localisation sur le plateau agricole ouvert**, les entrées de bourg Boran-sur-Oise portent un enjeu de bonne inscription et d'insertion paysagère**.

  Pour conforter la qualité des perceptions de la commune de Boran-sur-Oise, les seuils et les entrées de village font l'objet d'une attention spécifique qui vise la valorisation de leur caractère rural. Trois sites sont concernés :

  - à l'ouest de la commune depuis Bruyères-sur-Oise (D 924) ;
  - au nord-ouest de Boran-sur-Oise depuis le plateau de Thelle (D 118) avec la suppression d'une zone d'urbanisation future définie par l'ancien document d'urbanisme ;
  - au nord avec le confortement programmé de la zone d'activité économique du rond-point des Vignes.

- ***Des lisières villageoises de qualité et fonctionnelles sur le plan écologique***

  De manière complémentaire, les lisières villageoises sont valorisées notamment au nord et à l'ouest de la commune (séquence pavillonnaire sur le revers de plateau de Thelle).

  La mise en place d'une « **ceinture villageoise végétalisée** » répond à une valorisation qualitative de la perception de l'entité paysagère du bourg depuis les grands espaces agricoles ouverts et les principales voies de circulation.

  Dans les secteurs de développement futur du village (chemin des Rommes, zone d'activité économique rond-point des Vignes), la mise en place d'une lisière végétale permet une insertion paysagère harmonieuse des nouvelles urbanisations dans le grand paysage.

  Sa mise en place répond nécessairement à un traitement et à une **composition favorable à la biodiversité** notamment par la plantation d'espèces végétales dites champêtres en port libre et présentant un couvre sol fonctionnel sur le plan biologique. Les essences végétales utilisées favorisent ainsi le **déploiement et la consolidation d'une trame écologique villageoise**.

Un patrimoine architectural villageois préservé, rénové et vivant

- ***Un paysage bâti « vivant »***

L'évolution de la trame bâtie villageoise contribue à une affirmation de ses caractéristiques patrimoniales :

- les **constructions existantes** accueillent de nouveaux usages et des logements qui permettent de répondre aux besoins des habitants. En investissant et remobilisant le bâti ancien, les qualités patrimoniales de ces constructions sont valorisées et pérennisées. La **rénovation et la requalification de constructions anciennes** sont encouragées dans le respect de l'identité bâtie villageoise, des qualités architecturales et des modes constructifs anciens.

- les **nouvelles constructions** prennent place au sein d'espaces libres résiduels sans entraver l'équilibre entre la trame bâtie et la trame végétale. Elles confortent la structure et l'organisation traditionnelles du bourg sans rompre l'équilibre de la trame végétale et environnementale présente dans l'enveloppe bâtie villageoise. **Les projets seront ouverts aux formes d'architecture contemporaine**, en particulier si les choix (de procédés constructifs, de volumétrie et notamment en toiture, de matériaux...) sont motivés par la recherche d'une performance énergétique et environnementale (recours aux énergies renouvelables, végétalisation / récupération d'eaux pluviales en toiture...).

- Les propriétés de rapport présentant un intérêt architectural constituent des bâtis à protéger pour leur intérêt patrimonial. Leurs jardins d'accompagnement sont à préserver pour conserver la présence d'une trame éco-paysager dans le bourg.

- ***Une attention particulière aux continuités bâties et aux façades***

Le renforcement de la qualité des paysages bâtis et de l'harmonie de la composition du bourg de Boran-sur-Oise s'appuient sur le respect des éléments du vocabulaire architectural et urbain du village. **Les morphologies urbaines et les caractéristiques architecturales traditionnelles de la commune sont préservées afin de maintenir et de renforcer son identité.**

Le centre du bourg de Boran-sur-Oise est structuré par des continuités bâties remarquables qui sont à préserver. Le projet de bourg leur accorde ainsi une place importante qui se traduit autant dans les opérations de réhabilitation que dans les nouvelles opérations qui s'insèrent dans le tissu bâti existant.

Cette attention particulière est rejoint par l'enjeu d'un traitement harmonieux des façades des bâtiments, par l'utilisation de matériaux adaptés et d'enduits traditionnels dans leur entretien, etc.. Le projet de bourg accorde également une place de choix à une insertion harmonieuse des enseignes commerciales des devantures du centre-bourg.

- ***Un développement durable des réseaux énergétiques respectueux du caractère patrimonial du bourg***

La commune de Boran-sur-Oise s'inscrit dans la perspective du développement d'une production énergétique (production et distribution locales) déconcentrée dans le respect du caractère architectural et de l'identité villageoise.

Le projet vise à optimiser les réseaux de distribution existants par un urbanisme regroupé autour du bourg constitué. Il vise également, lorsque cela est compatible avec les objectifs de préservation des qualités architecturales et patrimoniales de son bâti, à soutenir le développement d'une production énergétique individuelle.

Une activité agricole en développement et en évolution

Les terres agricoles, naturelles et boisées conservent leur valeur économique et écologique en freinant l'artificialisation des sols. L'atteinte d'un objectif de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers répond à des objectifs de plus grande efficacité foncière, de moindre fragmentation du foncier (maintien de la valeur paysagère des lieux, conservation des fonctionnalités agricole et écologique) et de maintien d'une économie agricole fonctionnelle sur la commune.

- ***Une activité agricole renforcée***

  Le développement de l'économie agricole est accompagné par le maintien et le renforcement des capacités d'évolution des activités de production.

  - **les espaces de culture et les pâtures constituent des sols à forte valeur agronomique à préserver à travers la limitation de la consommation foncière** et un développement des urbanisations dans une logique de moindre impact ;

  - **les sièges d'exploitation agricole bénéficient de capacités de développement suffisantes** dans une logique de minimisation des conflits d'usage avec les riverains, de sécurisation et d'amélioration des circulations agricoles (adaptation des aménagements aux besoins de déplacements agricoles) ;

  - **les nouvelles constructions agricoles, les besoins liés à une modernisation agricole, l'adaptation aux nouvelles orientations technicoéconomiques sont soutenues** (extension des bâtiments, construction de bâtiments d'exploitation, méthanisation etc.).

La commune à travers ses objectifs de développement recherche une efficacité foncière en mobilisant +/- **4,3 ha de foncier en extension - artificialisation sur la période 2019-2033** dont :

- +/- 2,9 ha pour l'accueil résidentiel (chemin des Rommes).

- +/- 1,4 ha pour le développement économique (zone d'activité économique Rond-Point des Vignes, route de Précy-sur-Oise).

L'activité agricole est préservée avec le retour en zone agricole de la zone 2Nah (6,4 ha) de l'ancien document d'urbanisme de 2002 située au nord du bourg et par une réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols par rapport à la période 2007-2017 (+/-6,1ha contre 4,3 ha sur la période 2019-2033).

Cette mobilisation foncière répond aux enjeux de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers mais aussi aux enjeux de maintien de la fonctionnalité écologique des milieux, de la protection et valorisation des paysages.

- ***Une activité agricole diversifiée***

Les besoins de **diversification économique** des sièges d'exploitation **sont anticipés et accompagnés** : système de production alimentaire de proximité, filière courte, approvisionnement local, production d'énergie, tourisme rural...

Les évolutions de l'économie agricole sont encouragées. Elles répondent à une logique de développement de l'économie sur le territoire local et à la protection de la valeur économique des terres cultivées.

La vallée de l'Oise et les grands espaces naturels font l'objet d'une gestion agricole et écologique permettant de conforter la valeur de ces espaces agricoles ouverts sensibles.

Au-delà de ses fonctions productive et paysagère, les fonctions biologique et sociale (promenade, loisirs, détente,…) des espaces boisés de la commune sont confortées et développées. L'activité sylvicole, favorable à l'équilibre écologique du territoire, n'est pas entravée.

La fonctionnalité des continuités écologiques villageoises maintenue

Boran-sur-Oise **protège son potentiel écologique et préserve les continuités écologiques** en cohérence avec les territoires voisins au regard des enjeux de protection de la biodiversité et de maintien des liaisons écologiques aux échelles départementale et régionale.

Les options de développement retenues dans le cadre du projet de commune (cf. axe 1) **sont définies pour ne pas accentuer la pression environnementale**. Il s'agit de maintenir un territoire fonctionnel sur le plan environnemental, et attractif pour les habitants et les usagers du territoire communal.

- ***Des espaces naturels fonctionnels en cœur de bourg***

Le projet de bourg s'attache à favoriser la présence de la **Nature dans l'enveloppe bâtie constituée de Boran-sur-Oise** par l'aménagement et la gestion durable des espaces verts publics, la préservation de la trame des jardins privés et des grands jardins accompagnant les maisons de rapport, la valorisation et le maintien d'espaces en creux et libres de construction, les alignements d'arbres le recours à des solutions de végétalisation… Il s'agit d'assurer une plus grande présence de la biodiversité et du végétal dans le bourg.

Le maintien et l'enrichissement de la trame végétale dans le tissu bâti villageois participe au bon fonctionnement des continuités écologiques de la vallée de l'Oise et du plateau de Thelle.

L'intérêt de la continuité éco-paysagère de la vallée de l'Oise réaffirmé

Le paysage fluvial de la vallée de l'Oise est un atout éco-paysager indéniable à valoriser, ainsi qu'une ressource essentielle à préserver. Le projet de bourg repositionne la vallée de l'Oise dans le fonctionnement de la communal en tant qu' :

- ***Axe écologique à la fonctionnalité valorisée et préservée***

  La vallée de l'Oise est un axe écologique majeur, support d'une faune et d'une flore particulièrement sensibles. Afin de valoriser le patrimoine biologique de la vallée et d'assurer la continuité des fonctions naturelles de l'Oise, le projet de bourg préserve la valeur environnementale :

  - les sites sensibles et ses secteurs de haut potentiel écologique, qui en constituent les grands réservoirs de biodiversité : ZNIEFF Etangs et Marais de Royaumont, ZNIEFF Marais du Lys, zone NATURA 2000 Forêts Picardes (massif des Trois Forêts et bois du Roi), site classé de la vallée de l'Ysieux et de la Thève, site inscrit de la vallée de la Nonette, zones humides de la vallée de l'Oise ;

  - le réseau d'espaces agri-naturels qui favorisent les connexions entre les réservoirs de biodiversité et la vallée de l'Oise pour le déplacement et la reproduction des espèces, la diversité génétique. Il s'agit du maillage de zones humides du territoire, des boisements de coteau, du bois du Bouleau et de la remise des Chênes (ZNIEFF). Ces éléments dits de « nature ordinaire » sont protégés à la mesure de leurs fonctions ;

  - la protection des continuités écologiques d'intérêt régional et inter-régional.

- ***Ressource pour le développement de la commune***

  La mise en avant de qualités paysagères, touristiques et patrimoniales de l'Oise est un levier essentiel du développement et de l'attractivité de Boran-sur-Oise.

  Le projet met l'Oise à l'honneur dans un but de la préservation-valorisation du cadre de vie des borannais, des usagers de la commune. L'Oise est aussi support de développement de nouvelles activités dont le tourisme fluvial fait partie intégrante.

- ***Entité paysagère et patrimoniale à protéger et valoriser***

  Au-delà de sa valeur de continuité écologique, l'Oise représente également un véritable enjeu de préservation-valorisation de par sa grande sensibilité paysagère et patrimoniale (classement en site classé et site inscrit, inscription de la plage de Boran-sur-Oise aux monuments historiques).

  Le projet de bourg remet en avant la préservation des équilibres patrimoniaux et naturels de la vallée de l'Oise, tout en développant une stratégie de reconquête des rives de l'Oise notamment par la valorisation urbaine du site industriel aux abords de la gare.

- ***Secteur à risque d'inondation***

  Le projet intègre le risque inondation de la vallée de l'Oise pour ne pas exposer les biens et les personnes aux risques et dangers.

PARTI D'AMENAGEMENT DU PADD DE BORAN-SUR-OISE

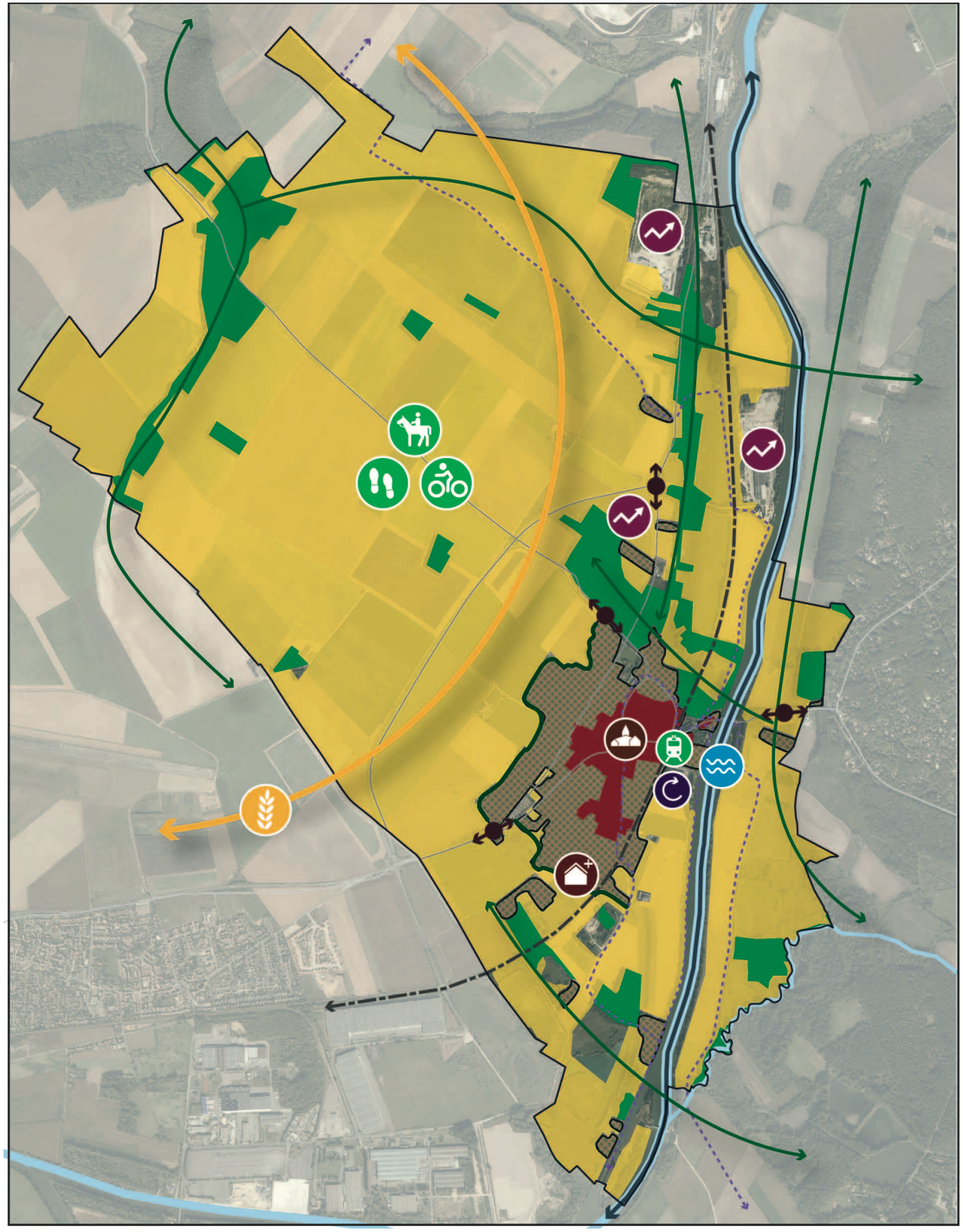

Axe 1 : Accompagner le développement du bourg à la charnière entre Plateau de Thelle et Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

- Développement bâti privilégié à l'intérieur de l'enveloppe bâtie pour conserver l'identité et le caractère du bourg.
- Maintien et renforcement de l'attractivité en commerces et services du centre-bourg ancien
- Accompagnement du développement économique des secteurs d'activités situés en dehors du village
- Développement en continuité du bâti existant dans le respect du Plan de la future Charte du Parc et des équilibres agricoles éco-paysagers site chemin des Rommes)
- Secteur de renouvellement urbain « Site Gare & Oise »
- Renforcement de la gare comme point d'entrée quotidien et touristique de la commune
- Affirmation de la fonction touristique nature et plein air
- Valorisation des modes de déplacements doux en lien avec la présence du chemin de fer
- Préservation des itinéraires de randonnée (GR1, sentier du Parc naturel régional Oise-Pays de France)
- Valorisation touristique, récréative et patrimoniale de la vallée de l'Oise

Axe 2 : Préserver l'identité rurale de Boran-sur-Oise et valoriser son ancrage à la vallée de l'Oise

- Préservation et valorisation de l'architecture et des tissus bâtis anciens du centre bourg.
- Renforcement - confortement de la qualité des entrées de bourg
- Maintien de la fonctionnalité agricole des terres cultivées
- Renforcement des continuités écologiques avec la mise en place d'une lisière villageoise au contact des espaces agricoles et naturels
- Développement et enrichissement de la trame végétale et naturelle (mares) dans le tissu bâti du bourg : support de biodiversité et élément de qualité du cadre de vie
- Préservation des espaces boisés communaux comme ilôts de biodiversité et corridors écologiques
- Maintien et protection de la fonctionnalité des continuités écologiques
- Ré-affirmation de la continuité éco-paysagère constituée de l'Oise